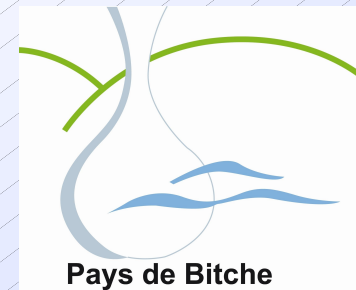


LE RÉSEAU TUBÉO

- Grille tarifaire
- Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction : différents cas



Grille tarifaire

Les frais d'accès au service sont fixés à 46 € TTC pour les nouveaux abonnés dans le cas d'une souscription pendant la période de construction du réseau (**Offre Promotionnelle qui ne concerne que les nouveaux abonnés - gratuit pour les abonnés actuels au réseau**)

puis **146 € T.T.C.** par la suite.

Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction

Cas n°1 : l'Utilisateur Final est abonné au service TV du Syndicat et souhaite conserver son abonnement téléphonique actuel, il ne souhaite pas de modifications.

- Raccordement sur la fibre optique sans facturation
- Passage à la facturation mensuelle
- Emission de la facture par le CR

Dans les mois qui suivent l'Utilisateur souhaite souscrire en plus une offre Internet mais garder son abonnement téléphonique actuel

- il souscrit auprès de la hot line commerciale du CR le service internet
- pas de frais d'accès au service ni de déplacement d'un technicien, l'utilisateur se branche sur le port RJ45 de l'ONT
- il reçoit une seule et même facture avec **TV + Internet pour 24,90€ TTC**

Ou dans les mois qui suivent l'Utilisateur souhaite souscrire en plus une offre Internet + Téléphonie

- il souscrit auprès de la hot line commerciale du CR le service internet + téléphonie
- pas de frais d'accès au service ni de déplacement d'un technicien, l'utilisateur se branche sur le port RJ45 de l'ONT pour l'internet et sur la RJ11 pour la téléphonie
- il reçoit une seule et même facture avec **TV + Internet+Téléphonie pour 27,90€ TTC**

Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction

Cas n°2 : l'Utilisateur Final est abonné au service TV du Syndicat et souhaite souscrire en plus une offre Internet mais garder son abonnement téléphonique actuel

- il souscrit auprès de la hot line commerciale du délégataire le service internet
- Raccordement sur la fibre optique sans facturation
- Passage à la facturation mensuelle
- Emission de la facture par le CR **TV + Internet pour 24,90€ TTC**

L'utilisateur souhaite souscrire la téléphonie par la suite:

- il souscrit auprès de la hot line commerciale du délégataire le service téléphonie
- pas de frais d'accès au service ni de déplacement d'un technicien, l'utilisateur se branche sur le port RJ11 pour la téléphonie
- il reçoit une seule et même facture avec **TV + Internet+Téléphonie pour 27,90€ TTC**

Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction

Cas n°3 : l'Utilisateur Final est abonné au service TV du Syndicat et souhaite dès le basculement sur le nouveau réseau souscrire en plus une offre Internet + Téléphonie

- il souscrit auprès de la hot line commerciale du CR le service internet + téléphonie
- Raccordement sur la fibre optique sans facturation
- Passage à la facturation mensuelle
- Emission de la facture par le CR **TV + Internet+Téléphonie pour 27,90€TTC et 2 mois d'abonnement offerts à titre promotionnel**

Cas n°4 : l'Utilisateur Final n'est abonné à aucun service (installation) et souhaite s'abonner à un service du Syndicat

- il souscrit auprès du n° de la hot line commerciale du CR le service qu'il souhaite
- raccordement du logement en fibre optique + installation de l'ONT
- activation des services
- il reçoit une seule et même facture avec TV + Internet + Téléphonie en fonction de son choix
- Estimation du forfait Triple Play : **27,90€TTC**
- Estimation du forfait Double Play (Internet + Téléphonie) : **19,90€TTC**
- Emission de la facture par le CR.

Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction

Cas n°5 : l'Utilisateur Final est abonné à un fournisseur d'accès internet en dégroupage total.

- si le **fournisseur souhaite** basculer l'utilisateur sur le réseau du Syndicat
- raccordement du logement en fibre optique + installation le cas échéant de l'ONT
- basculement du lien par l'opérateur
- pas de changement de facture

Cas n°6 : l'Utilisateur Final est abonné à un fournisseur d'accès internet en dégroupage total mais souhaite également recevoir le service TV Rénové

- cas n°4 pour le basculement
- il souscrit auprès du n° de la hot line commerciale du CR le service TV Rénové
- le service TV rénové est livré sur le port RF de l'ONT
- le client reçoit deux factures: celle du syndicat (13,90 € TTC) et celle du FAI

Impacts pour l'Utilisateur Final pendant la phase de construction

Cas n°7 : l'Utilisateur Final est abonné au service TV du Syndicat et souhaite souscrire en plus une offre d'un opérateur FAI

- Raccordement sur la fibre optique sans facturation
- Passage à la facturation mensuelle
- Emission de la facture par le **CR TV pour 13,90 € TTC**
- si le **fournisseur souhaite** activer l'utilisateur sur le réseau du Syndicat
- activation du lien par le CR sur le port RJ45 de l'ONT
- basculement du lien par l'opérateur
- le client reçoit deux factures: celle du syndicat (13,90 € TTC) et celle du FAI